



L'A.S. du volant Roquefortois

FEUILLE de DEPENSE⁽¹⁾

Enregistrement

N°

Date

Paiement

Banque

Caisse

Exercice

 Demande de remboursement Don à l'association

Objet de la demande

Si déplacement compétition, nature et niveau de la compétition ⁽¹⁾ : Jeunes Adultes Départemental Régional Interrégional National International

Date & Lieu

Nom Prénom Adresse Téléphone Fax A adresser par
courrier à :

M. DIMEO Patrice

Cidex 28

4908 route départementale 2085

06 330 Roquefort les pins

DEPLACEMENT

Nom des personnes transportées :

Déplacement pour récupération Minibus Aller Retour

⁽²⁾ Distance parcourue Kms X 0,304 € =⁽³⁾ Péage X =**HEBERGEMENT RESTAURATION**⁽³⁾ Nombre de nuit d'hôtel vendredi X =⁽³⁾ Petit déjeuner samedi X =⁽³⁾ Nombre de nuit d'hôtel samedi X =⁽³⁾ Petit déjeuner dimanche X =⁽³⁾ Déjeuners X =⁽³⁾ Dîners X =**AUTRES FRAIS** ⁽³⁾TOTAL DEPENSE ⁽⁴⁾

Total écrit en toutes lettres :

 €

AVIS secrétaire

AVIS trésorier

Date de réception
ASVRDate de réception
trésorier

Je soussigné *certifie renoncer expressément au*
remboursement des frais ci-dessus et les laisser à l'association en tant que don.

Roquefort les Pins, le

Signature

⁽¹⁾ Cocher l'option choisie ⁽²⁾ Distance déterminée par le site internet <http://www.viamichelin.fr> ⁽³⁾ **Coller** les justificatifs au dos de la feuille

⁽⁴⁾ **Indiquer, s'il y a lieu, au dos de la feuille, la participation au frais de déplacement de chaque joueur transporté (nom et somme reversée)**

REGLEMENT

Les frais de déplacement ne sont remboursés par le club que si ce dernier a été autorisé au préalable.

Pour les remboursements de déplacement en compétition, la voiture doit contenir 4 joueurs pour être remboursée (sauf si le nombre de joueurs en déplacement n'est pas un multiple de 4).

Les moyens de transport les plus économiques doivent être utilisés.

L'indemnité de remboursement est fixée à 0,304 € par kilomètre maximum pouvant être revu à la baisse selon l'état des finances.

Le kilométrage est celui indiqué par le site internet <http://www.viamichelin.fr>, multiplié par 2 (aller/retour) et arrondi au kilomètre supérieur, plus un forfait de :

- 10 Km pour les compétitions sur une journée (ramassage et dépôt)
- 20 Km pour les compétitions sur deux journées (ramassage, navettes sur le lieu de compétition et dépôt)

Cette feuille, renseignée et les justificatifs collés de manière lisible, doit être expédiée par courrier à :

M. DIMEO Patrice

Cidex 28

4908 route départementale 2085

06 330 Roquefort les pins

Toute demande incomplètement remplie ou non accompagnée de tous les justificatifs ne pourra être prise en considération. De plus, elle devra impérativement parvenir avant la fin du mois suivant la dépense et au plus tard le 31 décembre de l'année en cours (cachet de la poste faisant foi).

Lors de votre première demande de remboursement de la saison sportive, pour un déplacement, pensez à joindre une photocopie de la carte grise de votre véhicule.